

AFACCC - BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), fondée le 5 avril 1989

Adhésion annuelle
Valide du 01/01/2025
au 31/12/2025

NOM : Prénom :

Renouvellement - numéro d'adhérent : AFACCC (n° dpt) au choix :

1^{ère} adhésion ⁽⁵⁾ Êtes-vous parrainé(e) ? Si oui, précisez : N° Adhérent 2025 du parrain :

Nom/Prénom du parrain : Email (obligatoire) :



MES INFORMATIONS (à remplir uniquement en cas de changement ou pour toute nouvelle adhésion) :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Adresse :

CP : VILLE :

Tel 1 : Tel 2 : Email :

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant (Art.27 loi du 26 janvier 1978). Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des offres commerciales et publicitaires. **Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher cette case**



MA VIE CYNOPHILE & CYNÉGÉTIQUE :

Nombre de chiens : Race(s) ou Type(s) :

Espèce(s) chassée(s) : Lapin Lièvre Renard Chevreuil Sanglier Cerf Autres :

J'accepte d'être contacté pour exposer mes chiens : Oui Non

Chasseur aux chiens courants Chasseur pratiquant un autre mode de chasse Sympathisant non titulaire du permis de chasser

Louveter Administrateur d'une Fédération Départementale de Chasseurs



MON ADHÉSION :

Mes 4 formules au choix - voir détails au dos⁽¹⁾ :

Individuelle **40€**
OU avec option carte à 1€⁽²⁾ **41€**

Junior au choix (de 10 à 19 ans révolus) :
 1^{ère} année **Gratuite**
Joindre un justificatif d'âge - Carte à 1€⁽²⁾ offerte

Les suivantes :

De 10 à 17 ans révolus **10€**
OU avec option carte à 1€⁽²⁾ **11€**

De 18 à 19 ans révolus **20€**
OU avec option carte à 1€⁽²⁾ **21€**

Abonnement seul à la revue⁽³⁾ **35€** (avec cette formule, vous n'êtes pas adhérent mais recevez simplement la revue)



MON RÉGLEMENT⁽⁴⁾ :

Chèque bancaire à l'ordre de **FACCC** n° Banque : Montant : €

Espèces - Montant : €

RECOMMANDÉ **Prélèvement automatique** : **ponctuel** ou **récurrent** **REMPLIR LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSOUS :**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - En remplissant et signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la FACCC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte (à réception mandat puis, pour les prélèvements récurrents, entre le 1er et le 15 janvier de chaque année).

NOM, Prénom du débiteur :

Adresse : Pays :

IBAN : BIC :

Montant à prélever : € (une seule fois pour les prélèvements ponctuels, chaque année jusqu'à résiliation pour les prélèvements récurrents)

Fait à , Le / /202.....

Signature :

Identifiant créancier SEPA :
FR47ZZ660316
FACCC
2 Rue de la Croix de Fer
39240 ARINTHOD

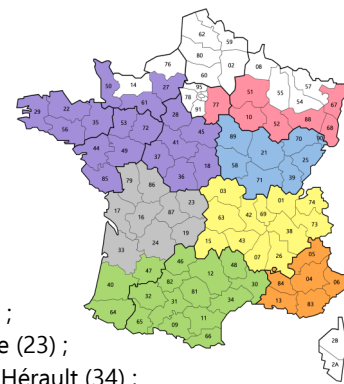
! Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB !

L'adhésion FACCC : comment ça marche ?!

69 AFACCC départementales ou bi-départementales : faites votre choix !

Peu importe votre département de résidence, vous pouvez souscrire à ou aux AFACCC de votre choix. Par contre, si vous choisissez d'adhérer dans plusieurs AFACCC, vous devrez régler plusieurs cotisations, chaque structure départementale ayant une trésorerie indépendante.

Les AFACCC : Ain (01) ; Allier (03) ; Alpes du Sud (04/06) ; Hautes-Alpes (05) ; Ardèche & Drôme (07/26) ; Ariège & Haute-Garonne (09/31) ; Aube (10) ; Aude (11) ; Aveyron (12) ; Bouches-du-Rhône (13) ; Cantal (15) ; Charente (16) ; Charente-Maritime (17) ; Cher (18) ; Corrèze (19) ; Côte-d'Or (21) ; Côtes-d'Armor (22) ; Creuse (23) ; Dordogne (24) ; Doubs (25) ; Eure (27) ; Eure-et-Loir (28) ; Finistère (29) ; Gard (30) ; Gers (32) ; Gironde (33) ; Hérault (34) ; Ille-et-Vilaine (35) ; Indre (36) ; Indre-et-Loire (37) ; Isère (38) ; Jura (39) ; Landes (40) ; Loir-et-Cher (41) ; Loire (42) ; Haute-Loire (43) ; Loire-Atlantique (44) ; Loiret (45) ; Lot (46) ; Lot-et-Garonne (47) ; Lozère (48) ; Maine-et-Loire (49) ; Manche (50) ; Marne (51) ; Haute-Marne & Vosges (52/88) ; Mayenne (53) ; Morbihan (56) ; Nièvre (58) ; Orne (61) ; Puy-de-Dôme (63) ; Pyrénées-Atlantiques (64) ; Hautes-Pyrénées (65) ; Pyrénées-Orientales (66) ; Bas-Rhin & Haut-Rhin (67/68) ; Rhône (69) ; Haute-Saône & Territoire de Belfort (70/90) ; Saône-et-Loire (71) ; Sarthe (72) ; Savoie & Haute-Savoie (73/74) ; Seine-et-Marne (77) ; Deux-Sèvres (79) ; Tarn (81) ; Tarn-et-Garonne (82) ; Var (83) ; Vaucluse (84) ; Vendée (85) ; Vienne (86) ; Haute-Vienne (87) ; Yonne (89)



Une adhésion valable toute l'année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Votre inscription prend effet à la date de réception de votre cotisation et prend fin au 31 décembre dans tous les cas. A partir du 1^{er} octobre, votre inscription est comptabilisée pour l'année civile suivante.

(5) Parrainages :

Les parrainages sont récompensés par l'attribution d'un bon d'achat de 5€ par adhésion souscrite. Ils ne sont possible que dans le cas de **la souscription par le filleul d'une adhésion individuelle ou famille.**

Le parrain doit **obligatoirement être à jour de cotisation** pour l'année en cours et posséder une adresse mail pour l'envoi de son bon d'achat. Aucun bon d'achat ne sera envoyé par courrier. Le filleul doit adhérer pour la première fois à la FACCC ou ne pas avoir adhéré depuis au moins 2 années civiles (dernière adhésion en 2022 pour 2025).

Les bons d'achat sont cumulables entre eux mais non échangeables et non remboursables. Ils sont valables pour l'année civile en cours et **uniquement sur la boutique de la FACCC nationale** (voir site www.faccc.fr/ rubrique boutique).

(1) Différentes formules au choix :

L'adhésion individuelle :

- 1 adhésion à une AFACCC
- 1 abonnement à la revue trimestrielle Chien Courant
- l'ensemble des avantages réservés aux adhérents

L'adhésion "junior", de 10 à 19 ans révolus :

- la première année offerte
- différents tarifs en fonction de l'âge du souscripteur
- 1 adhésion à l'AFACCC de son choix
- 1 abonnement à la revue trimestrielle Chien Courant
- l'ensemble des avantages réservés aux adhérents

L'adhésion "famille" :

- 2 adhésions : pour vous et un membre de votre famille
- 1 abonnement à la revue trimestrielle Chien Courant
- l'ensemble des avantages réservés aux adhérents pour chacun d'entre vous



(3) Une formule pour ceux qui ne souhaitent que recevoir la revue Chien Courant...

Pour 35€ par an, vous pouvez choisir de ne pas adhérer à une AFACCC mais de tout de même recevoir la revue trimestrielle. En faisant ce choix, vous ne pouvez bénéficier des différents avantages accordés aux adhérents.

Pour être certain de recevoir les 4 numéros de la revue Chien Courant d'une même année, pensez à adhérer au plus tôt ! La revue de **janvier** est systématiquement envoyée aux adhérents de l'année précédente (mais les nouveaux adhérents doivent avoir souscrit **avant le 20 décembre** précédent pour la recevoir). Pour bénéficier du **numéro d'avril et des suivants**, il faut avoir adhéré **avant le 15 février**. Les numéros manqués ne sont pas renvoyés.

(2) Carte ou pas carte : ne ratez pas le coche !

Si vous souhaitez recevoir la petite carte cartonnée par courrier, n'oubliez pas de souscrire à l'option à 1€. Si vous ne choisissez pas cette option, vous recevrez un justificatif par mail : pour cela, merci de bien nous communiquer **vos coordonnées électroniques**.

Des avantages nationaux...

- ✓ Protection & Assistance juridique (voir conditions générales sur www.portailjuridiquefaccc.fr/)
- ✓ Accès à nos concours et épreuves
- ✓ Avantages commerciaux
- ✓ Boutique AFACCC

...et départementaux

Les AFACCC proposent différents avantages négociés localement (alimentation canine, équipement...). Renseignez-vous auprès de vos responsables pour les découvrir et en bénéficier.

(4) Les formules de paiement

- ▶ Le plus rapide : par **carte bancaire** sur notre site www.faccc.fr/ (paiement sécurisé)
- ▶ Le plus pratique : par **prélèvement automatique récurrent**. Le premier débit est effectué dès réception de votre mandat et de votre RIB. Ensuite, vous êtes débité chaque année entre le 1^{er} et le 15 janvier. Plus de risque d'oublier ! La formule est résiliable sur simple demande auprès du secrétariat national
- ▶ Classique : par **chèque bancaire** adressé par courrier postal au secrétariat national (2 Rue de la Croix de Fer 39240 Arinthod)
- ▶ Exceptionnellement, par **prélèvement ponctuel**